



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12163</b>	De <b>Mme Sophie Mette</b> ( Démocrate (MoDem et Indépendants) - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Comptes publics		<b>Ministère attributaire</b> > Comptes publics
<b>Rubrique</b> >assurance maladie maternité	<b>Tête d'analyse</b> >Doublement des franchises médicales	<b>Analyse</b> > Doublement des franchises médicales.
Question publiée au JO le : <b>17/10/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Date de renouvellement : <b>12/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Sophie Mette interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sur son annonce du 25 août 2023 sur le doublement de la franchise médicale sur les médicaments et le forfait de consultation. En effet, cette franchise passerait de 50 centimes à 1 euro par boîte de médicaments et la « participation forfaitaire » qui s'applique chez le médecin passerait de 1 à 2 euros ; tous ces relèvements afin de financer le budget 2024 et le financement de la sécurité sociale. Si cette franchise médicale créée en 2008 a été intégrée par les Français, il semble que la doubler ne ferait qu'accroître une certaine disparité entre les patients. Ce projet donc, à l'heure où les Français subissent de plein fouet une crise inflationniste semble inégalitaire. Elle lui demande donc s'il va renoncer à ce projet inégalitaire et assurer une vigilance plus accrue sur les prix des médicaments proposés par l'industrie pharmaceutique.